**« NOTRE CAMPAGNE, UN MILIEU DE VIE À PARTAGER »**

**Cultiver de bonnes relations pour une cohabitation harmonieuse**

**LES PESTICIDES**

L’emploi de pesticides a pour but de protéger les cultures des insectes nuisibles, des herbes envahissantes et des maladies de plantes. Sans eux, des récoltes entières pourraient être détruites et occasionner de lourdes pertes de production, donc une baisse des matières premières disponibles et, par conséquent, une augmentation du coût des aliments.

L’utilisation des pesticides est très encadrée au Québec. Les producteurs agricoles en font usage uniquement si la situation le justifie et qu’il n’y a pas d’autres moyens efficaces pour remédier au problème. Car différentes méthodes de lutte préventives ou curatives, autres que chimiques, existent. Elles sont biologiques, mécaniques, culturales ou génétiques. Elles assurent une réduction plus durable et plus efficace des organismes nuisibles aux cultures.

Aidant à assurer la qualité et la quantité des fruits, des légumes et des grains, les produits utilisés en agriculture doivent être autorisés par les agences gouvernementales. Ainsi, Santé Canada impose des limites quantitatives précises de traces de pesticides pouvant se retrouver sur les aliments. Au minimum, cette limite est 100 fois plus basse que le seuil de sécurité, voire 3 000 fois selon le pesticide. Les résidus de pesticides présents parfois dans certains aliments sont très largement en deçà des seuils de dangerosité. Il faut souligner que le taux de conformité des fruits et légumes produits localement est plus élevé que celui des produits importés.

Avec une utilisation parmi les plus faibles au monde, le Québec est un chef de file en ce qui concerne la quantité moyenne de pesticides appliqués. Depuis 2014, on observe d’ailleurs une baisse dans la vente globale de pesticides. Selon le ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, sur une période de 10 ans (2006-2017), on parle d’une réduction de 14 %. Les agriculteurs tentent de diminuer l’usage des pesticides en employant notamment des techniques de dépistage dans leurs champs, des rotations de culture et des moyens de gestion intégrée, c’est-à-dire qu’ils connaissent leurs plantations, les ennemis de leurs plantes et les alliés qu’ils peuvent trouver naturellement dans l’écosystème. Par ces techniques alternatives de prévention, de suivi et d’intervention, certains producteurs réussissent à réduire de façon importante l’application de ces produits dits phytosanitaires.

En plus de ne pas pouvoir appliquer n’importe quel produit, l’agriculteur doit aussi respecter des distances entre l’endroit où il répand des pesticides et les bâtiments, les cours d’eau, les sites de prélèvement d’eau, les pistes cyclables… Le mot d’ordre de la stratégie phytosanitaire québécoise est de réduire l’utilisation des pesticides en agriculture et de les remplacer par des techniques et des produits sécuritaires pour la santé, la biodiversité, la qualité des eaux de surface et souterraines… Car en plus d’assurer la viabilité de leur entreprise, les exploitants agricoles doivent préserver l’environnement, la salubrité des aliments ainsi que la santé de la population.